

CHAPITRE II.

DE L'ARTICLE.

67. Lorsque le nom doit être employé dans un sens déterminé, on le fait précéder de l'un des mots *le, la, les*, ou d'un équivalent : *LE mérite, LA vertu, LES talents doivent être modestes* ; ces mots *le, la, les*, sont des articles.

*68. L'article (*a*) est un mot qui sert à déterminer la signification générale du nom : *LE mérite, LA vertu, LES talents doivent être modestes* ; ces mots *le, la, les* sont des articles.

*69. L'article perd l'*e* ou l'*a* devant un mot qui commence par une voyelle ou une *h* muette ; on dit *l'enfant, pour le enfant* ; *l'amitié, pour la amitié* ; *l'histoire, pour la histoire*. On remplace alors par une apostrophe la lettre supprimée ou élidée. Cette élision n'a pas lieu dans les expressions *le oui, le onze, le uhlan, le yatagan, la yole*, et quelques autres d'un usage rare.

*70. Lorsque *de* et *à* précèdent l'article masculin *le*, ils se combinent généralement avec lui devant un mot commençant par une consonne ou une *h* aspirée : *Le palais du prince, pour de le prince* ; *je cours au hasard, pour a le hasard*.

*71. On change également *de les* en *des*, et *à les* en *aux*, devant tous les mots pluriels : *J'obéis aux nouvelles ordonnances des préfets*, au lieu de :

68. Qu'est-ce que l'article ?

69. Quand est-ce que l'article perd l'*e* ou l'*a* ?

70. Qu'arrive-t-il lorsque *de* et *à* précèdent l'article masculin *le* ?

71. Quand change-t-on de *les* en *des*, et *à les* en *aux* ?

(a) Article, d'un mot latin, qui veut dire *petit membre*.